# Avis

sur les déchets et les filières de valorisation





GT Déchets du CD Loire & Sillon



GT Déchets du CD Estuaire & Sillon

### **Sommaire**

#### UN AVIS EN PLUSIEURS ÉTAPES

Historique de l'avis sur les déchets

Les auditions

La méthode de travail

#### **DE NOUVELLES PISTES DE PROPOSITIONS**

#### Intro

- ) Définition du déchet
- )) Déchet ultime

#### Le principe de parcimonie

- ) L'économie circulaire
- ) L'écoconception

#### L'emballage

- ) L'emballage du produit
- ) Sa fabrication
- ) Son utilisation
- )) Comportement du commerçant lié au recyclage des emballages ménagers
- )) Comportement des individus et des collectivités
- )) Comportement face aux achats

#### La 2<sup>nde</sup> vie

- ) La réparation
- ) La réutilisation et le réemploi
- )) Le détournement d'usage
- )) Le réemploi

#### Le développement ou l'amélioration des centres de tri en 44

- )) Recycler tous les plastiques
- )) Améliorer la performance des centres de tri, avec l'adaptation des centres de tri au tri de tous les emballages, tous les plastiques

#### Le recyclage des matières 1<sup>res</sup>

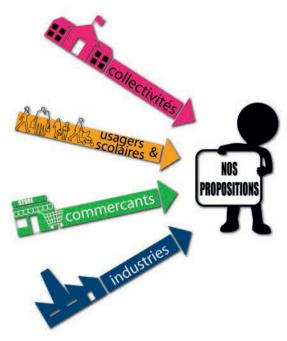
- ) Le compostage
- ) Le recyclage des déchets non organiques
- )) Recyclage des équipements électriques
- )) Recyclage des matériaux de BTP
- )) Recherche de solutions techniques

#### Recherche de solutions sociétales

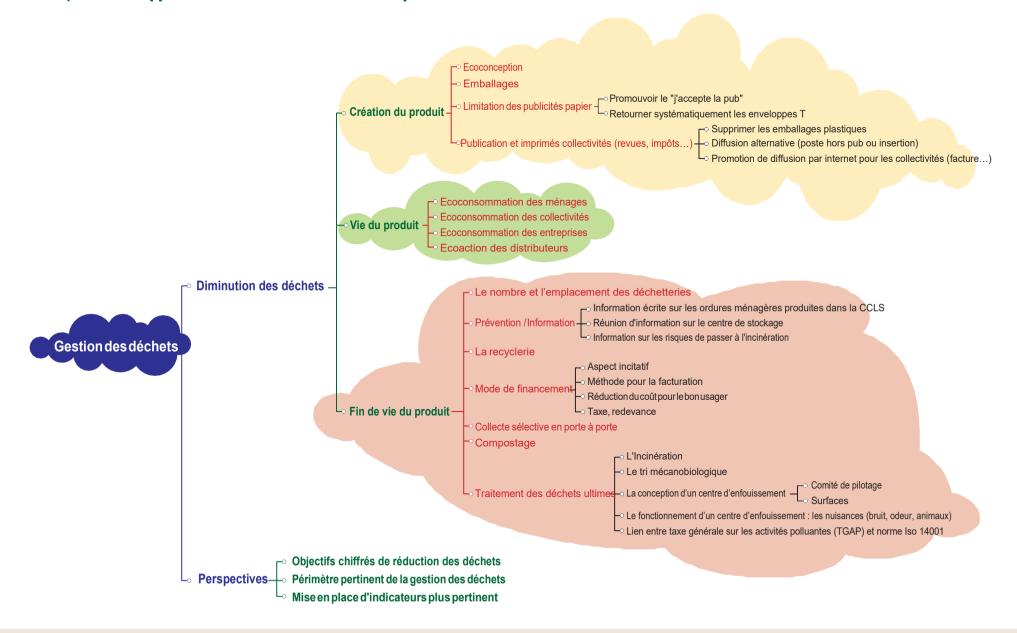
#### Législation : recherche de nouvelles normes

- ) Principe pollueur-payeur
- ) Obligation de matériaux recyclés
- ) Information obligatoire des citoyens à réaliser par les collectivités
- ) Imposer des emballages recyclés pour le transport

#### **ANNEXES**



### POINT DE DÉPART DE L'AVIS – 56 PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LE TRI ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS – DÉC. 2010 De là, besoin d'approfondir et d'actualiser certains points





### **UN AVIS EN PLUSIEURS ÉTAPES**

### Historique de l'avis sur les déchets

Le groupe de travail Environnement du Conseil de Développement de l'ancienne CCLS a retravaillé à partir de la fin de l'année 2014 les propositions du groupe de travail déchets précédent (cf. Gestion des déchets – 56 propositions pour améliorer le tri et le traitement des déchets -) et mis en évidence une actualisation de certaines propositions et de nouvelles pistes de réflexion à retravailler. Il a, ainsi, mis en place une Fiche de travail sur le thème « Les déchets et la valorisation des filières ».

Au cours des échanges et de la lecture du précédent avis, il a semblé nécessaire de privilégier cinq axes de réflexion:

- · Définition du déchet
- Fabrication de produits et question de l'emballage
- Comportement des individus industries-commerçants-individuels et collectivités
- · Recherche de solutions techniques
- Législation : recherche de normes.

Un cycle de 4 auditions a ainsi eu lieu entre sept 2015 et mars 2016.

À partir d'octobre 2017, implication du nouveau groupe de travail Déchets du Conseil de Développement Estuaire et Sillon. Le nouveau groupe a exprimé sa volonté de poursuivre la réflexion sur les bases de l'ancien groupe afin de synthétiser un avis exprimant les idées de l'ancien groupe enrichi par les nouveaux participants:

- Analyse du travail déjà mené par l'ancien Conseil de Développement
- Reprise de la réflexion par le groupe issu du nouveau Conseil de Développement CCES
- Analyse selon les critères retenus des Auditions de l'ADEME, des Acteurs innovants, des Recycleurs.
- Apport de pistes complémentaires sur l'avis après relecture des auditions et mise en place d'une synthèse des principales préconisations (cf. tableau)
- Discussion sur la forme à donner à l'avis (parmi les propositions, mettre en valeur chaque proposition selon les critères : on continue, on tente, on arrête).







Qu'entend-on par déchets ?

Aspect réglementaire

- 23 septembre 2015 -

#### Cahier d'audition n°2





Qu'entend-on par déchets du côté des recycleurs?

- 9 novembre 2015 -

#### Cahier d'audition n°3



Retours d'expériences innovants liés au cycle de vie des produits 1<sup>re</sup> partie

conception, extraction matières 1<sup>res</sup> et énergie, fabrication, transport, utilisation, tri/fin de vie

- 25 janvier 2016 -

#### Cahier d'audition n°4



Retours d'expériences innovants liés au cycle de vie des produits 2<sup>nde</sup> partie

conception, extraction matières 1<sup>res</sup> et énergie, fabrication, transport, utilisation, tri/fin de vie

- 30 mars 2016 -

### Les auditions

Un cycle de 4 auditions a ainsi eu lieu entre sept 2015 et mars 2016.

#### **Groupes d'audition:**

N° 1: Qu'entend-on par déchets - Aspect réglementaire ADEME

N° 2: Qu'entend-on par déchets du côté des recycleurs Recycleurs :

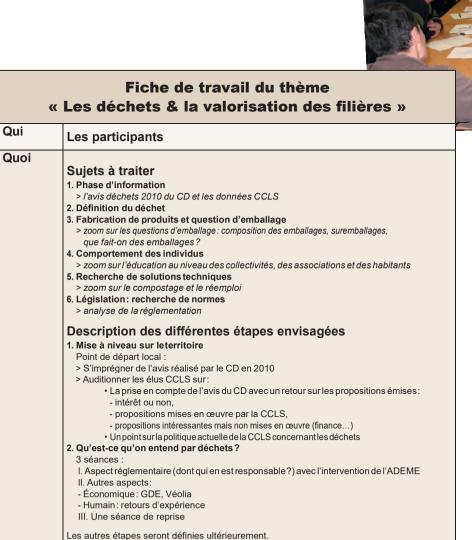
- Société Barbazanges TriOuest
- Société Valorplast
- Société Charier DV
- Société Ecosys

 $\mbox{N}^{\circ}$  3 et 4: Retours d'expériences innovants liés au cycle de la vie Acteurs innovants:

- Boutique « Pirouette » de Nantes
- CUMA des Volontaires de Petit-Mars
- Groupe industriel Foamglas d'Anthony (92)
- Association Récup'Halvêque Beaujoire
- Société Green Innovation de Belleville-sur-Vie (85)
- Solution recyclage de Nantes

- Intervention de M. Marc Janin, ingénieur secteur déchets & collectivités, de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) des Pays de Loire
- Intervention de M. Jean-François Barbazanges Société Barbazanges Tri Ouest, M<sup>me</sup> Nathanaël Cadue Société Valorplast, M. Sébastien Raimbault Société Charier DV, M. Emmanuel Galland Société Ecosys
- Retours d'expériences innovantes de M<sup>me</sup> Véronic Durand, fondatrice de la Boutique « Pirouette » de Nantes, de M. André Beurrier, président & M. Emmanuel Rialland, trésorier de la CUMA des Volontaires de Petit-Mars, du groupe industriel Foamglas
- Retours d'expériences innovantes de l'association Récup'Halvêque Beaujoire (Nantes), de la société Green Innovation de Belleville-sur-Vie (85), de la société Solution recyclage de Nantes

### La méthode de travail





Intervention de MºVéronic Durand

Intervention de M. André Beurier

Pourquoi	Quelles motivations?  L'impact sur l'environnement, la terre & la mer ne se régénèrent pas actuellement La terre qu'on veut laisser à nos enfants Peur de l'enfouissement et de ses effets secondaires Quels objectifs?  La réduction de déchets ultimes Comment identifier et faciliter l'accès à ces filières de revalorisation?  Éducation & apporter des solutions pour diminuer l'impact des déchets Augmenter la palette de déchets recyclés, recyclables ou encore non recyclables aujourd'hui Aménagement des plateformes detri			
Où	Quel est le territoire pertinent ?			
Comment	Les lieux ou personnes ressources ADEME, département, entreprises Réunion à la CCLS Participation à des conférences, soirée-débat, formation Visite sur sites			
Quand	Durée de travail du thème : 2 ans			

Qui

## Analyse et synthèse des propositions

Le tableau à droite détaille les 5 axes de réflexion de l'ancien et du nouveau groupe déchets.



#### **Avertissement**

Pour une meilleure compréhension des propositions, un jeu de mise en forme précise le type de proposition:

On tente:

On continue:

On arrête :



Priorisation des propositions						
Définition du déchet	<ul> <li>Sortie du déchet en matière 1<sup>re</sup> secondaire</li> <li>La définition du déchet ultime, c'est le curseur de la limite de l'énergie du réemploi autrement dit le rapport coût/bénéfice</li> </ul>					
Fabrication de produits et question d'emballage	Triptyque économie circulaire/écoconception/fabrication monomatière     Enconcevantunproduit, faire qu'il soitrecyclable ou que les déchets ultimes soient biodégradables ou inertes					
Comportement des individus	Industrie en amont:  - l'écoconception: le produit (allonger la durée de vie des produits et le rendre réparable) et rendre l'emballage attirant et utile (soit le supprimer, soit le limiter en matière, le concevoir en monomatière, l'imaginer en réutilisation) - pas d'emballage (vente en vrac, vente à l'unité, vente au poids) et éviter la vente par lot  Commerçants - choix de la source des produits : choix du fournisseur et/ou du conditionnement - choix du mode de vente : détail, conditionnement à l'unité ou par 2 - éviter le double emballage (ex: en regroupant des emballages de gâteaux dans des grands contenants) - intérêt d'un déstockage de produits à DLC (Date Limite de Consommation) courte - généralisation de la consigne en général (verre, plastique, canette métallique)  Individu & collectivité Achat : attitude volontaire qui nécessite une éducation et/ou une conviction  Certains achats sont évitables: - pas un réel besoin,  Qualité des produits à rechercher: - durée de vie - facilité de réparation - limiter l'emballage au strict nécessaire  Se limiter au nécessaire: - acheter la quantité utile - la remise au goût du jour de la consigne  Tri:  Besoins d'aller-retour entre les habitants et la collectivité: - insuffisance d'une information descendante, nécessité de concertation.					
Recherche de solutions techniques	• Économie circulaire • Valorisation des déchets en matière 1 <sup>ro</sup> secondaire (utilisation des mâchefers pour les routes, le CSR, bois compressé pour le chauffage, le compost et le terreau). Augmenter leur nombre, il y a de la recherche à faire sur le recyclage des déchets électroniques (métaux utilisés dans l'électronique) avec des filières à développer • Recherche de recyclages successifs sur un même produit pour des usages différents • Utilisation des matières 1 <sup>res</sup> secondaires • Utiliser + de matières recyclées que de matières 1 <sup>res</sup> épuisables, d'autant que c'est viable économiquement • Concevoir des produits entièrement recyclables avec une simplification des matières produites (pb des alliages constitués) + rendre les produits réparables • Développerou améliorer les centres de trien 44 pour trier tous les plastiques car ils sont tous recyclables (mise en place de filières sélectives locales (ramassage, recyclage et traitement) et si pas d'entreprises en local, travailler à leur implantation • Traitement des boues d'épuration avant réutilisation: • dégradation des médicaments et/ou diminution de la consommation de médicaments • présence de métaux lourds due à l'utilisation dans les pesticides par arrêt d'utilisation des pesticides et/ou développement de l'agriculture sans diminuer de synthèse • Recherche de solutions sociétales pour modifier les infrastructures, les circuits de commercialisation et les pratiques d'achat, on change de modèles de société (exemple responsabilité des filières soit en direct (exemple la consigne des bouteilles de gaz, consignes des timbales dans les fêtes, vente en vrac), soit via un écoorganisme qu'ils financent)					
Législation : recherche de normes	Taxer les entrées de matières 1 <sup>res</sup> pour faciliter le recyclage des déchets (rentabilité, viabilité économique) Obligation d'utilisation de matériaux recyclés plutôt que de matières 1 <sup>res</sup> dans le cahier des charges des collectivités locales Encourager financièrement en appliquant vraiment le principe pollueur-payeur Information obligatoire des citoyens à réaliser par les collectivités					

### Change

### L'économie circulaire

3 domaines, 7 piliers

RECYCLAGE (matière et organique)

PRÉVENTION et GESTION EFFICACE des RESSOURCES

RIMINAGE T COMPORTEMENT

PRÉVENTION et GESTION EFFICACE des RESSOURCES

EXTRACTION/EXPLOITATION ET ACHATS DURABLES

ÉCO-CONCEPTION (produits et procédés)

ÉCOLOGIE IND81
ET TERRITORIALE

ÉCONOMIE DE LA FONCTI**O**I



ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE

- Réemploi
- Réparation
- Réutilisation

**CONSOMMATION RESPONSABLE** 

- Achat
- Consommation collaborative
- Utilisation



### **DE NOUVELLES PISTES DE PROPOSITIONS**

### ntro

### ) Définition du déchet

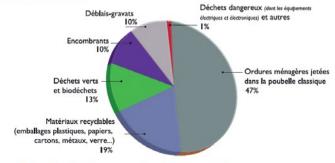
Selon la loi cadre du 15 juillet 1975, est appelé déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.

Donc le déchet n'existe pas en soi mais est le résultat d'un geste physique : on abandonne quelque chose. Le déchet est une notion moderne de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qui naît avec le développement de l'industrie et de la société de consommation

573kg

### c'est ce que chacun de nous jette en un ant

#### Que jetons-nous ?



### La quantité de déchets a doublé en 40 ans

### )) Déchet ultime

Selon le Code de l'Environnement (art. L541-1 du code de l'Environnement), un déchet ultime est défini comme tout déchet « résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ». Autrement dit, un déchet est dit ultime lorsque le coût de son recyclage devient prohibitif.

Certains sont cependant encore susceptibles de brûler (présence de carbone et hydrogène organiques) et sont donc revalorisables sur le plan énergétique. Les résidus obtenus sont appelés mâchefers<sup>1</sup>.

Les déchets ultimes non dangereux sont enfouir de facon définitive dans un centre de stockage se lon

encore des substances toxiques susceptibles d'être relarguées, via les lixiviats², dans les sols et les eaux des lieux de stockage. De tels déchets sont donc stabilisés dans une gangue³ (imperméable aux toxiques relargables) d'une durée de vie suffisante pour assurer une protection durable des terrains où ils sont stockés; nécessité d'un suivi régulier.

## Le principe de parcimonie ) L'économie circulaire

L'économie circulaire est née à la fin des années 80 d'une rencontre entre l'architecte américain W. Mc Donough et le chimiste allemand M. Braungart pour repenser le cycle de vie d'un produit, d'un bâtiment ou d'une ville. Il s'agit alors de valoriser ce qui existe déjà.

L'objectif de l'économie circulaire est de ne produire ni déchet, ni pollution et donc tendre vers un impact non plus neutre, mais positif. Il s'agit de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être notamment en préservant ou développant l'emploi. Son principe s'inspire des écosystèmes naturels et s'oppose à l'économie linéaire<sup>4</sup> sur laquelle repose encore principalement notre économie. Ainsi, il n'est plus possible de penser séparément la production et la question des déchets.

Le schéma de l'économie circulaire commence à être bien connu avec sa grande boucle basée sur le recyclage (qui est rarement optimale cependant). Or, dans ce schéma, ce sont les petites boucles qui interviennent en amont du recyclage qui sont les plus importantes et les plus efficaces:

- la réparation
- · la réutilisation et le réemploi

C'est-à-dire, l'allongement de la durée de vie et d'usage des biens. Cette démarche doit reposer sur l'écoconception des produits.

· le compostage pour les déchets organiques

#### L'économie circulaire passe par l'arrêt de l'incinération des déchets.

En attendant des informations plus précises, la question se pose effectivement pour les déchets du projet Ecocombust de la Centrale de Cordemais.

L'économie circulaire nécessite une forte mobilisation de la population et une profonde modification des modes de vie. Il s'agit de faire plus et mieux avec moins.

n tente:

On continue:

ontinue:

On arrête:

<sup>1</sup>Le mâchefer est le résidu solide de la combustion du charbon ou du coke dans les fours industriels ou bien encore de celle des déchets urbains dans les usines d'incinération (Wikipédia).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ce terme désigne notamment tous les « jus » issus de déchets, de composts, de cendres, de décharges ou de dépotoirs divers, etc., (Wikipédia).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Matières plastiques, bitumes, liants hydrauliques ou solidifiats, vitrifiats et minéraux naturels reconstitués. Depuis peu, on a développé des méthodes de stabilisation ditemécano-biologique qui portent essentiellement sur la partie non fermentescible des résidus de compostage.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>L'économie linéaire ignore peu ou prou la question des ressources (considérées inépuisables) et des déchets.

### Exemple de produit Lafuma écoconçu : la chaussure de marche

Produit Lafuma <sub>1er</sub> prix de Écoconception ADEME de l'observer du Design 2007

En amont, la démarche d'écoconception de Lafuma s'articule autour des axes suivants:

ranis. Évaluation environnementale d'un produit existant

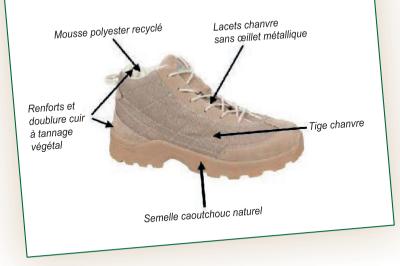
Identification des points noirs Cahier des Charges Fonctionnel & Environnemental, qui étaye

l'analyse du cycle de vie (ACV)

Sélection des pistes d'amélioration

Conception, design et réalisation de prototypes

Commercialisation et communication





Objets d'upcycling de la boutique Pirouette à Nantes





### ) L'écoconception

Une étude menée avec le réseau européen ENEC1 a trouvé 34 définitions de l'écoconception. L'écoconception est l'intégration de l'environnement sur le cycle de vie d'un produit depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie du produit en passant par la fabrication. L'utilisation, la logistique, puis la fin de vie. L'analyse des impacts environnementaux associés aux produits.

Cycle de vie d'un produit :

- matières premières
- fabrication
- transport logistique
- usage
- fin de vie

#### Norme ISO 14 062

Cette norme décrit les concepts et les pratiques avant trait à l'intégration des aspects environnementaux dans la conception et le développement de produits ou services. Cette norme est principalement destinée aux concepteurs et développeurs de produits. Elle énonce les principes de base pour prendre en compte l'environnement lors de la phase de conception de produits.

En concevant un produit, faire qu'il soit recyclable ou que les déchets ultimes soient biodégradables ou inertes.

Ce concept est étroitement lié à l'économie circulaire, il concerne une réflexion en amont de la réalisation d'un produit; la création de celui-ci doit intégrer une simplification des matières entrant dans la composition du produit -simplification en termes de pluralité des matières, retraitement de ces matières en vue de leur recyclage- et rendre le produit réparable.

Ce produit doit donc être conçu, non plus, uniquement pour son utilisation première mais aussi en prévision de son utilisation future - recyclage - voir, détournement d'usage comme lu dans les expériences auditionnées > (Upcycling) boutique « Pirouette à Nantes... ».

#### Trois pistes se dégagent de cette réflexion :

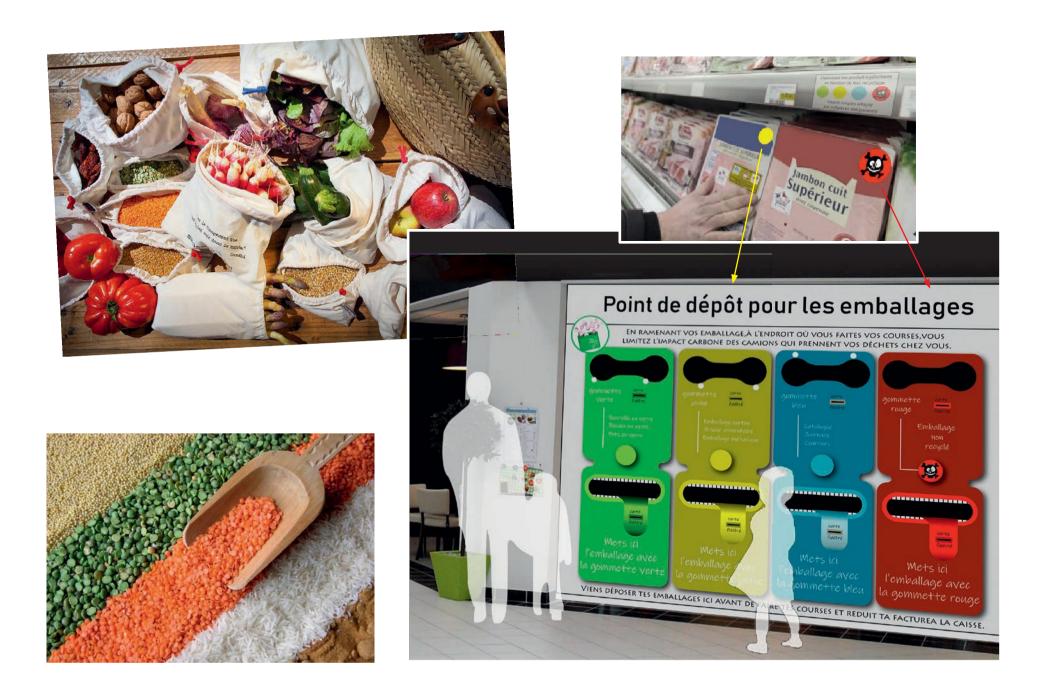
Un produit fabriqué le plus simple possible se doit de ne comporter qu'un nombre de composants réduits, facilement réparables, dont la simplicité de décomposition permet de limiter leur recyclage.

Un produit fabriqué se doit de l'être avec un choix des composants le plus neutre possible afin de limiter leur dégradation qui aurait pour conséguence d'avoir à traiter ultérieure ment des déchets ultimes.

Durée de vie des équipements : exiger des fabricants qu'ils s'engagent sur une durée de vie (un fabricant de voiture vient de s'engager sur 1 000 000 km. Les associations de consommateurs sont là pour contrôler et faire scandale s'il le faut. Une conséquence indirecte sera l'augmentation de la durée de vie sans pour autant augmenter les coûts (recherche de composants plus fiables. processus plus rigoureux, qualité...).

On continue:

On arrête :



### L'emballage

### ) L'emballage du produit

L'emballage d'un produit assure sa présentation, sa conservation, son transport. Le « packaging » ou « conditionnement » est un point fort du marketing.

> Couleur, dénomination du produit, attractivité d'une marque

#### Trois types d'emballage

- Emballage primaire : emballage ou conditionnement du produit (tube de dentifrice) et suremballage (boîte cartonnée).
- Emballage secondaire : regroupement des unités de consommation. Souvent en carton, c'est une façon d'optimiser la logistique. Les emballages secondaires sont normalisés et leurs dimensions sont des sous multiples des palettes.
- Emballage tertiaire : regroupement d'emballages secondaires. L'emballage tertiaire est souvent une palette filmée.

Au final, le but est d'optimiser le chargement des camions, en gérant le coût de la logistique. Un camion plein a un impact écologique moindre.

L'emballage est aussi un composant de la consommation.

### ) Sa fabrication

#### Propositions:

#### Favoriser les emballages mono-matière

• préconiser les emballages les plus simples, ce qui ne veut pas dire non attractifs. Ce travail implique directement les producteurs ainsi que les distributeurs. Un système de bonus-malus permettrait d'inciter ces derniers à limiter le « suremballage ».

#### Rendre les emballages attirants mais surtout utiles, 5 axes de réflexion :

- · les supprimer, selon les denrées en vente,
- les imaginer lors de leur conception en réutilisation, stade ultime dans la réflexion qui doit être partagée par tous les intermédiaires notion de solidarité dans le partage des tâches : sacs en tissus, pour courses ou emballages cadeaux,
- les limiter en matières, de façon à limiter les emballages selon les intermédiaires de la distribution, au mieux utiliser des emballages mono-matières, qui doivent être à la charge de tous les intermédiaires.
- la matière qui constitue ces emballages doit faire l'objet de recyclage.
- réfléchir à un emballage-type plus facilement biodégradable. Examiner les expérimentations d'emballage soluble dans l'eau et non-polluant (cf. expérience entreprise Solubag au Chili).

Modifier les propositions d'achat et de vente : vente à l'unité, en vrac, cette tendance commence à émerger dans quelques grandes surfaces, elle devrait être un atout pour d'autres commerces de proximité, pour cela une incitation à leur installation (coopérative, AMAP...) permettrait de restaurer un commerce de proximité. Pour cela, il faut aussi modifier le comportement des consommateurs.

#### On tente : On continue : On arrête :

MODECOM: MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères développée par l'ADEME

<sup>1</sup>L'indicateur appelé MODECOM permet d'estimer globalement la composition des ordures ménagères pour la population du territoire.

### Son utilisation

### )) Comportement du commerçant lié au recyclage des emballages ménagers

#### **Emballage multicouches**

Son action est d'importance, car le commerçant peut vendre un produit en vrac, ou alors additionné d'une couche protectrice, ou encore additionné d'une couche « communication » et il a aussi le choix de multiplier les produits sous forme promotionnelle dans une surcouche.

Notre avis est que le commerçant peut vendre un produiten vrac en proposant au consommateur un contenant en consigne, (ou que celui-ci vienne avec son propre contenant).

Les supermarchés ayant habitué les consommateurs à avoir en tout lieu leur cabas sur eux, ils seraient navrant qu'ils ne continuent pas leur éducation au consommateur, en leur proposant des produits en vrac... En cas d'impossibilité de vente en vrac. limiter ou éviter le suremballage.

#### Produit acheté au drive

Dans le cas où le consommateur prépare sa commande par internet (par le « drive »), il n'a à priori aucun besoin de la couche « communication du produit ». Ni même d'une quantité effarante de sacs plastiques, comme cela se fait aujourd'hui... quand un carton suffirait!

Notre avis est que le commerçant devrait proposer sur son lieu de vente des points de dépôt visibles et faciles d'accès pour que le consommateur puisse retirer toutes les couches des produits qui lui paraissent inutiles. (Cela permettrait au producteur de reléguer ces déchets directement aux éco-organisme, en soulageant les collectivités et les consommateurs!).

#### Collecte des emballages

Pour améliorer le recyclage des emballages, on va mettre en place une collecte au porte-à-porte, en prenant compte que du point de vue du citoyen et de façon caricaturale, il est plus simple de jeter que de recycler car jeter ne lui coûte aucun effort (porte à porte) alors que recycler lui demande un effort (apport volontaire). Et d'un autre côté le commerçant participe financièrement à la collecte sélective via les éco-organismes, auquel il adhère.

Notre avis est que le commerçant devrait plutôt inciter financièrement son client, le consommateur, qui fait de toute façon le trajet pour faire ses courses avec son propre sac cabas, à lui rapporter ses emballages, à l'engager à mieux faire le tri, via un point de dépôt géré et propre (ex: bon d'achat d'1 centime par emballage rendu).

#### Aider au tri

En 2010, 41 % des déchets retrouvés dans les poubelles des habitants de l'ex Communauté de Communes Loire et Sillon sont valorisables selon l'analyse MODECOM¹ (avis sur la gestion des déchets 2010). « De nombreux emballages nous posent question quand on est en passe de le trier, les quelques logos sur ceux-ci ne sont pas toujours très clairs… ».

Notre avis est que le commerçant devrait apposer sur son emballage un visuel simple et compréhensible par tous (même des enfants) de l'endroit où trier son emballage. Exemple, une grosse gommette jaune pour les emballages à placer dans les poubelles jaunes, une grosse gommette rouge sur les emballages non recyclables (cela permettra aussi au client de choisir de ne pas prendre un produit avec un emballage non recyclable au magasin!).







### )) Comportement des individus et des collectivités

#### Se limiter au nécessaire

Acheter la quantité utile : ne pas hésiter à ouvrir les emballages collectifs sur les rayonnages pour ne prendre que le strict besoin, privilégier les achats « en vrac » en utilisant des sacs papier mis à disposition. Tenir compte des dates limites de consommation pour éviter de jeter ce qui est périmé (à ne pas confondre avec la DLUO date limité d'utilisation optimale beaucoup moins restrictive).

Réemploi des contenants soit par réemploi tel quel (attention à l'aspect sanitaire) soit par recyclage (mais n'oublions pas que « l'économie circulaire » a parfois de sérieuses limites : les bouteilles plastiques ne peuvent pas être recyclées plus d'un certain nombre de fois).

Privilégier les emballages consignés, c'est d'un point de vue écolo la meilleure solution, mais attention, le coûtest important, il peut parfois être largement supérieur au coût du contenu!

#### Tri des déchets

Les communes doivent être exemplaires. En effet l'effort de tri sera d'autant plus accepté par les habitants que ce sera pratiqué au niveau public par la commune.

Pour que l'effet d'entraînement soit important, il faut que les communes réalisent le tri sélectif de leurs déchets, mais également qu'elles le fassent savoir.

Il est plus que nécessaire d'améliorer les informations individus/collectivités. Il faut favoriser au maximum le tri le plus en amont possible.

Pourquoi un emballage plastique-carton d'une ampoule électrique ne peut pas se retrouver avec les emballages plastiques de produits alimentaires ? Ces « règles » absurdes conduisent au désintéressement des individus.

Il ne faut pas oublier pour autant que tout ne pourra pas être trié à domicile, on ne peut pas demander aux individus d'avoir plus de 3 ou 4 containers spécifiques.

Il est nécessaire d'avoir une déchetterie par commune ouverte du lundi au same di. Elles doivent être pratiques, propres, avec du personnel compétent et accueillant.

Le système actuel de la redevance incitative (part fixe + part proportionnelle au nombre de levées) amène certains de nos concitoyens à déposer leurs sacs-poubelles soit dans les containers collectifs (terrains de sport, parking...) soit dans la nature (y compris dans la Loire).

ll importe d'éduquer nos concitoyens à réduire les déchets, à ne pas faire de tourisme des déchets et d'expliquer le coût des déchets. Cela doit passer par l'éducation des enfants notamment à travers le milieu scolaire pour eux-mêmes et pour l'action sur leurs parents.

#### )) Comportement face auxachats

#### Comportement des commerçants lié au choix / à la source du produit.

#### Conseil du commerçant

Son engagement auprès du consommateur est primordial; entant que distributeur, il est défini par le code de la consommation, comme un professionnel qui prend toutes les mesures utiles pour contribuer au respect de l'ensemble des obligations de sécurité. À ce titre, il est « le connaisseur » du produit qu'il nous vend. « Quand est-il alors de son conseil, lorsqu'on a le choix d'une dizaine de références en rayon pour un seul et même produit? Heureusement, il se développe des applications sur smartphone (comme « YUKA ») pour nous orienter vers la qualité des produits alimentaires. »

Notre avis, orienter le commerçant vers une présentation de rayonnage qui vise des produits de meilleure qualité en termes de consommation alimentaire. Le commerçant pourrait également nous éduquer pour éviter les produits énergivores, ceux qui ne sont pas de saison, et ceux qui viennent de loin...

#### **Engagement du commercant**

« Pour les produits électroménagers, il existe des magazines (exemple : 60 millions de consommateurs) qui testent les produits et nous informent de ce qu'on devrait acheter. Mais rares sont les produits qui sont mis en avant chez les commerçants pour leur qualité (pourtant c'est une information disponible auprès du Service Après Vente même du magasin, via les retours des appareils défectueux...). »

Notre avis, proposer au commerçant de cibler des produits phares, qu'il estime d'un bon rapport qualité/prix sur lequel il puisse s'engager en termes de longévité, par exemple avec des extensions de garanties gratuites significatives, des produits facilement réparables, ou des locations longue durée.

#### Comportement des commerçants lié aux produits DLC (Date Limite de Consommation)...

« Une fois la date de péremption passée les produits dans les grandes distributions sont jetés, simplement parce qu'ils ne correspondent plus aux critères de vente, qui ne sont parfois que des critères esthétiques et non qualitatifs! C'est d'ailleurs en ce sens que le 9 décembre 2015 est passée devant l'Assemblée la proposition de loi de Guillaume Garot pour lutter contre le gaspillage alimentaire : en prévoyant notamment d'obliger les plus gros gaspilleurs alimentaires (supermarché et restaurants) à donner les produits indésirables (invendus ou périmés) plutôt que de les détruire en les javellisant. » (https://bloq.osezvosdroits.com/intoxication-alimentaire-au-supermarche/).

Notre avis, avec 90 % des supermarchés qui déclarent donner à des associations des produits qu'elles jetaient auparavant, on est soulagé qu'il y ait une première solution concrète pour compenser le gaspillage. D'autant plus qu'ils permettent généralement aujourd'hui aux consommateurs d'en profiter grâce à des rayons « dates courtes ».

On tente:

On continue:

On arrête :



12

### La 2<sup>nd</sup> vie

### ) La réparation

D'un point de vue environnemental, la réparation est beaucoup plus efficace que le recyclage. Cependant, ce secteur est encrise. En cause, notamment, la baisse du prix du neuf, la vente par correspondance, le manque de pièces détachées et les difficultés de réparation des matériels de plus en plus sophistiqués. Pour tant, il existe un potentiel de développement important: sur 18 millions d'appareils à réparer en moyenne par an en France, moins de la moitié l'est effectivement et surtout pour le gros électroménager.

Pourtant, la réparation est un élément important de la réutilisation (ou du réemploi qui est la réutilisation d'un matériel par un nouveau propriétaire). C'est même une préconisation de l'Union Européenne pour qui la « réparation en vue du réemploi » est une piste considérée comme prioritaire dans la gestion des déchets (alinéa 41 de la Directive n° 2008/98/CE du 19/11/08 relative aux déchets et abrogeant certaines directives de juillet 2008²).

La réparation peut passer par la création d'entreprises spécialisées, telle l'entreprise Spareka, fondée en 2008 et spécialisée dans la pièce détachée de téléphone. Il s'agit aussi d'encourager les initiatives citoyennes telles que les Repair-cafés et les fêtes de la Dépanne par exemple. On peut aussi imaginer à l'avenir la mise en place de fablabs et l'utilisation d'imprimantes 3D pour fabriquer des pièces détachées qui ne sont plus fabriquées.

Dans tous les cas, il est nécessaire de développer des formations car il y a aujourd'hui un manque de personnel qualifié dans ce domaine très évolutif à cause du développement des technologies.

Encourager les réparations enfaisant des «équipements modulaires»: ne pas être obligé de changer de voiture parce que l'ABS est défaillant (c'est peut-être l'électronique de contrôle qui a un problème).

Rendre les pièces de rechange « abordables » : il est courant d'entendre dire que telle ou telle société s'en sort grâce à la vente de la rechange. Or une pièce de rechange ne coûte pas plus chère qu'une 1<sup>no</sup> monte, il faut juste y rajouter les coûts de stockage et d'emballage.

Promouvoir le statut de « réparateur homme à tout faire » avec des moyens facilités (locaux, matériel de réparation). On pourrait imaginer une assistance par les services techniques des municipalités... Beaucoup de personnes jettent car elles ne savent pas comment faire pour réparer et à quel prix.

### ) La réutilisation et le réemploi

Le principe consiste à prolonger la durée de vie et d'usage d'un bien. La réutilisation peut suivre deux démarches différentes:

- le détournement d'un objet pour une utilisation qui n'était pas celle du produit initial.
- · le réemploi.

#### )) Le détournement d'usage

De nombreux producteurs/créateurs réalisent des productions originales à base de produits recyclés (dénommé upcycling). C'est ainsi que la boutique Pirouette à Nantes vend des créations locales basées sur ce principe, avec des producteurs locaux.

On tente:



continue ·



On arrele:

### )) Le réemploi

Il existe de nombreuses pratiques de réemploi: la Ressourcerie à Savenay, les boîtes à dons comme à Saint-Étienne de Montluc, ou les boîtes à livres un peu partout, Emmaüs et les vide-greniers. Ils contribuent à la prolongation d'objets qui autrement seraient allés encombrer nos poubelles et auraient fini incinérés. Selon une étude de CREDOC, si près de 96 % des vêtements pour enfants sont troqués, vendus ou donnés, c'est seulement le cas pour 57 % des téléphones portables. Il existe donc une marge de manœuvre appréciable pour convaincre les gens de rapporter leur téléphone pour réutilisation ou recyclage.

Autre exemple, l'association Récup'Halvèque-Beaujoire à Nantes a monté des ateliers de réparation et de valorisation d'objets, d'échanges de proximité et de solidarité entre voisins et habitants. Cette action locale permet de favoriser réemploi, mais aussi le lien social.

Développer et/ou promouvoir les sites d'échanges et de dons.

## Le développement ou l'amélioration des centres de tri en 44

### )) Recycler tous lesplastiques

Les sacs plastiques, les films plastiques qui enveloppent les revues, les suremballages de bouteilles d'eau, les pots de yaourts ou de crème ou encore les barquettes ne sont pas recyclables. Ils sont en effet trop légers et ne contiennent pas suffisamment de matière. Le recyclage n'est ainsi pas rentable. (https://www.tri-des-dechets.com)

Pour exemple, en 2010 les gobelets étaient recyclables mais pas recyclés et n'ont pas de valeur économique sauf s'ils sont multipliés et empilés.

Notre avis est qu'il faut créer des points de collectes spécifiques à ce genre de produit pour créer un volume suffisamment important pour être recyclé! (exemple du collecteur de gobelets plastiques de l'école supérieur de commerce de Lyon, cahier d'audition n° 4).

### )) Améliorer la performance des centres de tri avec leur adaptation à tous les emballages & plastiques

Citeo (Eco-Emballages et Ecofolio) propose aux collectivités des mesures d'accompagnement spécifiques qui viennent compléter et renforcer ses autres soutiens financiers. Ces mesures d'accompagnement visent ainsi à soutenir les initiatives des collectivités locales et des opérateurs de tri qui agissent en faveur de l'augmentation de la performance du recyclage, dans des conditions respectueuses de l'environnement et à des coûts maîtrisés (https://www.citeo.com).

Notre avis est de mettre en place des filiales sélectives locales (ramassage, recyclage, traitement) et si pas d'entreprises en local, travailler à leur implantation (exemple de la société Solution Recyclage de Nantes, cahier d'audition n° 4).

### )) Harmoniser les pratiques

La réglementation actuelle n'incite pas les gens à trier, ainsi on ne retrouve pas par exemple les mêmes couleurs de poubelles pour le tri sélectif quand on est en vacances. L'uniformisation du tri au niveau national est une nécessité. Historiquement chacun a organisé le tri dans son coin. L'unification demandera certainement du temps.

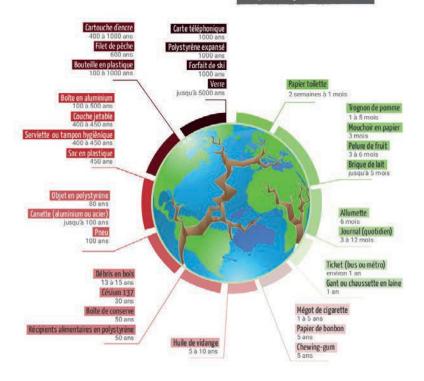
Les cartes d'accès aux déchetteries sur le territoire : les pratiques sont différentes entre les déchetteries de Savenay et Campbon d'une part et de Cordemais et Saint-Etienne-de-Montluc d'autre part.

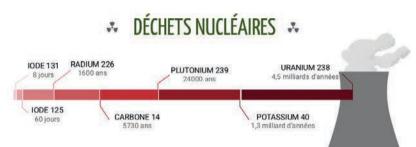
<sup>1 «</sup> Allonger la durée de vie des biens de consommation : 3 mesures de bon sens », 2013. Les Amis de la Terre et le CNID
2 Afin de tendre vers une société européenne du recyclage avec un niveau élevé de rendement des ressources, il convient de fixer des objets.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Afin de tendre vers une société européenne du recyclage avec un niveau élevé de rendement des ressources, il convient de fixer des objectifs pour la préparation en vue du réemploi et le recyclage des déchets. (...)











### Le recyclage des matières 1<sup>res</sup>

### ) Le compostage

Le compostage qui est l'élément vital du cycle naturel a largement été abandonné en France. Et même s'il reprend de nos jours de la vigueur, nos poubelles contiennent encore 1/3 de déchets biodégradables (les biodéchets). Pour valoriser cette matière organique, il importe de la trier dès la source, avant qu'elle ne soit mélangée avec d'autres types de déchets. Si la méthanisation demande un traitement complexe, à la campagne, en zone pavillonnaire ou même en habitat collectif, le compostage peut être aisément mis en place dans des bacs prévus à cet effet. Un plan communal peut-être envisagé, comme à Plourin-lès-Morlaix en Bretagne, ou intercommunal comme à Besançon. Il a permis d'augmenter considérablement le compostage des biodéchets. Ceci passe par une politique volontariste de mise en place de composteurs individuels et collectifs ainsi que par un vaste plan de communication (réunions publiques) et de suivi (embauche d'un « maître composteur pour le conseil et la formation), voire d'incitation (réduction, par exemple sur la facture d'enlèvement des déchets). La commune de la communauté d'agglomération de Morlaix a calculé que pour 1 € investi dans le compostage. 10 € étaient économisé dans la collecte et le traitement.

- Réfléchir à des endroits où déposer les déchets au niveau de chaque quartier pour permettre à des personnes intéressées de les utiliser.
- Favoriser ce changement de regard sur le capital que représente un biodéchet avec la pratique de mise à disposition de poules aux habitants par les communes.
- Accompagner le besoin d'éducation à la transformation. Par exemple une invitation d'une association spécialisée dans le compostage lors d'une journée spéciale de distribution de composteurs.

### ) Le recyclage des déchets non organiques

Son principe repose sur la valorisation des déchets en une nouvelle matière première dite secondaire. Par exemple, les mâchefers (déchets ultimes) sont souvent réutilisés pour les routes. Mais le cycle de la matière est alors terminé.

D'autres solutions sont plus intéressantes en ce qu'elles évitent l'étape d'incinération et propose un réel recyclage. Ainsi la société Solution Recyclage de Nantes, créée en 2010 recycle les gobelets jetables en plastique (4 milliards utilisés chaque année en France), récupère ces gobelets, les trie, les broie et les transforme à nouveau en granulats pour produire à nouveau des objets en plastique.

Une autre entreprise (la société américaine Pittsburgh Corning) fabrique des isolants thermiques en verre cellulaire pour le bâtiment à partir des pare-brise recyclés de voitures.

### )) Recyclage des équipements électriques

Depuis 2002, en vertu du principe de **responsabilité élargie du producteur (REP)**, les constructeurs d'équipements électriques et électroniques ont l'obligation de contribuer à la **collecte**, à la **dépollution** et à la **valorisation** de leurs produits en fin de vie. Ces actions sont en partie financées grâce à l'éco-participation du consommateur final. Cette éco-contribution n'est pas une taxe! **C'est un système de financement collectif**, **solidaire et totalement transparent** pour le consommateur. Il procède d'un principe vertueux qui participe d'un changement profond de société en déléguant au couple « producteurs/consommateurs » des responsabilités qui étaient traditionnellement confiées au couple « service public/contribuables ». Les entreprises répondent à cette obligation en adhérant à un éco-organisme qui se charge de la collecte.

Le Code de l'Environnement indique que les distributeurs d'équipements électriques ou électroniques ont l'obligation légale de **reprendre gratuitement l'ancien équipement** dont le consommateur se défait dans la limite de la quantité et du type d'équipement vendu: **1 appareil recyclé pour 1 appareil acheté**.

Afin de multiplier le nombre de points de collecte des appareils électroménagers en France, une nouvelle obligation de collecte existe pour les grandes surfaces dédiées à la vente d'équipements électriques ou électroniques. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, tous les magasins d'électroménager d'une taille supérieure à 400 m² doivent reprendre gratuitement tous vos appareils électriques ou électroniques de moins de 25 cm de diamètre.

Notre avis, ce modèle de recyclage, qui responsabilise le producteur et le consommateur, et qui réduit le coût de collecte, semble en adéquation avec la tendance écologique actuelle.

Dans tous les cas, il importe de trier le déchet à la source, mais pour cela, il faut simplifier le geste de tr

#### )) Recyclage des matériaux de BTP

Le secteur du bâtiment génère environ 40 millions de tonnes de déchets par an¹, dont 90 % proviennent des chantiers de réhabilitation ou de démolition, soit plus que la production d'ordures ménagères. 65 % de ces déchets proviennent de la démolition. 28 % de la réhabilitation et 7 % de la construction neuve.

Le recyclage des matériaux de BTP est une voie encore largement inexplorée; c'est pourtant le secteur qui produit le plus de déchets. Là aussi, le tri à la source, c'est-à-dire dès la mise en place du chantier avec différentes bennes selon les déchets (métaux, gravats recyclables ou non, plastiques, etc.) semble le plus efficace. À la condition que le maillage des déchetteries professionnelles soit suffisamment dense!

### )) Recherche de solutions techniques

#### Le traitement des plastiques

Les matières plastiques sont des polymères. Ces macromolécules sont principalement constituées de carbone, d'hydrogène, d'oxygène, d'azote (polyamide, nylon) et de chlore (PVC). L'addition de composés comme des fibres de verre, du carbone, du talc changent les caractéristiques mécaniques du polymère qui devient alors un matériau composite.

Les polymères, appartiennent à deux grandes familles, les thermodurcissables et les thermoplastiques. Les thermodurcissables sont insolubles et infusibles, il n'est pas possible de modifier ni leurs structures, ni leurs formes. Ces matières n'intègrent que très rarement le cycle de recyclade.

Les thermoplastiques se ramollissent à la chaleur et sont recyclables sous certaines conditions. Le façonnage des polymères thermoplastiques se réalise soit par moulage par injection (pare-chocs de véhicule) ou par extrusion (profilé, tube).

L'injection génère des produits de rebus, les « carottes » qui correspondent aux conduits pour acheminer le polymère jusqu'au moule. Dès lors qu'un polymère est façonné, il perd ses caractéristiques originelles. Dans l'industrie, une partie de ces rebus sont inclus dans la matière de base suivant un cahier des charges précis et surtout suivant les caractéristiques du produit final qui parfois sont des éléments de sécurité (pare-chocs de véhicule, sièges d'enfant, jeux). Sinon les rebus d'injection sont utilisés pour d'autres produits n'ayant pas de caractéristiques très précises, tels des seaux ou contenants divers (arrosoir, pots).

Pour le recyclage c'est identique, une bouteille d'eau ne refera pas une bouteille d'eau.

Au fur et à mesure du développement de ces matières plastiques, on a créé des sous-produits qui font partie de notre quotidien. Ceux-ci arrivés en fin de vie génèrent des déchets difficilement recyclables qui finissent souvent par être incinérés.

#### Arrêter l'incinération des déchets

L'incinération n'est pas sans conséquence car l'émanation des produits qui en découlent est toxiques et nécessite des filtres pour stopper, ou pas, ces résidus polluants.

D'autre part la dégradation « naturelle » des polymères est fonction de l'environnement : rayonnement ultraviolet, température, humidité. Ce processus est lent et n'est pas sans nous interpeller pour les générations futures<sup>2</sup>.

#### Le traitement des boues d'épuration avant réutilisation

Constat: les sites de dépôt des boues d'épuration avec leur décantation, accumulent des produits toxiques d'origine tant humaine que provenant des activités agricoles plus particulièrement (concentration de métaux lourds, et de molécules organiques néfastes).

Améliorer les boues d'épuration encore non traitées avant leur réutilisation, pour cela en éliminer les déchets toxiques avant de les remettre dans le milieu naturel.

- Favoriser la dégradation des médicaments (antidépresseurs, antibiotiques, anticancéreux, anti-inflammatoires, hormones de croissance) ou diminuer leur consommation autant vers les animaux que pour le genre humain.
- Supprimer la présence de métaux lourds due à l'utilisation dans les pesticides ou arrêt d'utilisation des pesticides.
- Développement d'une agriculture sans produit de synthèse (favoriser encore plus le bio).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Source : Service de l'observation et des statistiques, enquête sur les déchets produits par l'activité de construction en France en 2008 <sup>2</sup>Voici quelque temps de dégradations de produits courants.

Temps de dégradation d'une boîte de conserve : 50 à 100 ans ; pour un mégot de cigarette : 1 à 2 ans ; pour une canette en aluminium : 200 ans ; pour une boûte de conserve : 50 à 100 ans ; pour une mégot de cigarette : 1 à 2 ans ; pour une canette en aluminium : 200 ans ; pour une boûte de conserve : 50 à 100 ans ; pour une mégot de cigarette : 1 à 2 ans ; pour une canette en aluminium : 200 ans ; pour une boûte de conserve : 50 à 100 ans ; pour une mégot de cigarette : 1 à 2 ans ; pour une canette en aluminium : 200 ans ; pour une boûte de conserve : 50 à 100 ans ; pour une boûte de con



### **Réglementation** Européenne

La réglementation européenne définit les déchets, prône la prévention et le recyclage, établit les principes et les objectifs pour les États membres. Elle rappelle la responsabilité du producteur de déchets et le droit à l'information du public.



### L'ordonnance du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets (n° 2010-1579) ;

L'ordonnance transpose en droit français la directive cadre sur les déchets de 2008 (partie législative). Elle précise ce qu'est un déchet, privilégie la prévention de la production de déchets, introduit une hiérarchie dans leurs modes de traitement, avec priorité à la réutilisation, au recyclage et à la valorisation.

### Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la

La loi NOTRe étend le champ de compétences des régions en matière de prévention et de gestion des déchets par la définition d'un plan régional unique (Art. 5). Elle prévoit la création d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets et d'un schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET). Elle donne également la compétence déchets aux EPCI, et les renforce en instituant une population minimale de 15 000 habitants.

### Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte

Le titre IV intitulé « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage » vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter » et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir. Elle définit des objectifs chiffrés avec notamment la réduction de 50 % des déchets stockés à l'horizon 2025.

#### Plan déchets 2014-2020

Le plan de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020 s'appuyant sur les travaux du Conseil national des déchets, traduit au niveau opérationnel les objectifs du titre IV de

### Recherche de solutions sociétales

Afin de modifier les infrastructures, les circuits de commercialisation et les pratiques d'achat, il est indispensable de changer les modèles de production et de consommation. Cette démarche passe par la modification des habitudes de consommation.

Un moyen de lutter contre le tout jetable est de réhabiliter et développer la consigne. Technique très répandue en France jusque dans les années 60, notamment pour le verre, elle est tombée aux oubliettes avec le développement des plastiques. Pourtant, la consigne résiste encore à l'exemple de ce qui se fait pour les bouteilles de gaz.

Un des objectifs est donc de relancer la consigne locale, notamment pour le verre dont la collecte et le traitement représente pour les collectivités un coût considérable. C'est ainsi que des collectivités locales dans le nord de la France ont passé des partenariats avec des brasseurs et distributeurs locaux pour le recyclage, et mieux, le réemploi des bouteilles.

Des professionnels expérimentateurs publics et privés se sont regroupés au sein du Réseau Consigne, en 2012, pour recueillir les retours d'expérience et les diffuser.

Mais la consigne ne doit pas concerner que le verre et d'autres filières sont possibles : les palettes et les emballages (et pas seulement dans les grandes surfaces).

La consigne c'est aussi l'utilisation de vaisselles (gobelets, assiettes, couverts, plats par exemple) lors d'événements. Des prestataires spécifiques existent telles que Ecocup ou Esprit Planète pour la vente ou la location de tels matériels.

Un autre modèle à développer est celui de la vente en vrac. En plein essor, ce modèle ne peut qu'être encouragé puisqu'il permet de se passer de la vente de contenant. Ce concept est beaucoup utilisé dans les magasins d'alimentation biologiques pour tout ce qui concerne, entre autres, les légumes secs et les pâtes. Ce modèle pourrait être efficacement développé dans tous les magasins de proximité dans les centres bourgs, notamment les épiceries et les marchés.

Dans tous les cas de figure, le plastique jetable est à bannir. De plus, les plastiques considérés comme biodégradables (malgré une source pétrochimique) et les bioplastiques, ne sont pas systématiquement

Notre avis est de proposer un guide de bonnes pratiques pour la formation des gens avec les exemples suivants:

- · Acheter ce dont on a besoin, éviter les achats compulsifs.
- Le mieux est de faire la liste des besoins et de s'y tenir. Les achats par Internet sont un très bon moyen d'acquérir cette discipline.
- Si, une fois sur place, un coup de cœur se produit, ne pas céder à la tentation, mais le noter dans un coin, et le consulter une semaine après pour voir si le besoin existe toujours.
- Privilégier les achats de produits locaux, en évitant les transports longs, si possible en achat direct chez le producteur sinon en coopérative d'achat.
- Éviter les achats hors saison (pas de fraises en janvier).
- Ne pas « gonfler» les achats en achetant plus qu'il n'en faut, ou alors utiliser le congélateur.

## Législation: recherche de nouvelles normes

### ) Principe pollueur-payeur

Selon l'article L 110-1 du Code de l'Environnement, les frais résultant des mesures de prévention, de réduction et de lutte de la pollution doivent être pris en charge par le pollueur. Le principe pollueur-payeur a été adopté par l'OCDE¹ en 1972, en tant que principe économique visant l'imputation des coûts associés à la lutte contre la pollution. Ce principe est un des principes essentiels qui fondent les politiques environnementales dans les pays développés.

Le principe pollueur-payeur est appliqué en France par exemple avec les taxes sur l'assainissement de l'eau ou la taxe des ordures ménagères. Dans ce cadre, la fiscalité incitative, tant pour les particuliers que pour les entreprises est un outil utilisé avec succès par de nombreuses collectivités, tant en France qu'à l'étranger. Pour les entreprises, jusqu'à la loi du 29 décembre 2015, les collectivités pouvaient gérer les déchets des petits établissements en percevant une redevance spéciale à cet effet. Malgré son abandon en 2015, on pourrait à nouveau généraliser cette redevance pour les entreprises.

### ) Obligation de matériaux recyclés

Le recyclage est défini en fonction du niveau de dégradation de la matière. Il existe deux types de recyclage :

- recyclage en boucle fermé: utilisation de la Matière Première de Recyclage (MPR) pour un usage et une destination identiques.
- recyclage en boucle ouverte: utilisation de la MPR pour une destination différente. Substitution d'une matière première.

#### Notre avis est:

- Intégrer un % de matériaux recyclés à tous les appels d'offre.
- Faire appliquer la loi pour encourager le tri dans le BTP en construction et en déconstruction.

## ) Information obligatoire des citoyens à réaliser par les collectivités

#### Notre avis est:

• Les déchets ne doivent pas être un sujet tabou.

L'information des citoyens peut revêtir plusieurs formes :

- Site Internet.
- Des informations à la dechetterie sur les bonnes pratiques de tri, sur le devenir des déchets Inciter les professionnels à utiliser des emballages recyclés dans tous les cursus de transport par le biais de détaxes ou de publicité positive en faveur de ceux qui propagent cette façon de faire. Ils pourront être mis en valeur par des autocollants, un label ou autre.

### ) Imposer de sembal la ges recyclés pour le transport

On tente : On continue : On arrête :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>L'OCDE est l'Organisation de coopération et de développement économique. C'est une organisation internationale d'étude économiques, dont les pays membres ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché. Elle joue essentiellement un rôle d'assemblée consultative.

